

COMMUNE DE MONCHEAUX

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 29 octobre, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr François-Hubert DESCAMPS, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Présents : Mmes COOREVITS, DESCAMPS, COUCKE, LEMOINE, COMPERNOLLE, PANNIER,

MM. DESCAMPS, VANLITSENBURGH, DEPRES, RESZEL, LEGRAND, PITAU, PAGIES, OSINSKI, PONTHEUX,

Excusés : Mme BUZENET ayant donné procuration à Mr VANLITSENBURGH
Mme RESZEL ayant donné procuration à Mr RESZEL,
Mr LEVECQ ayant donné procuration à Mr PAGIES,

Absente : Mme FIOLET

Secrétaire de séance : Mme Karine COOREVITS

DEL 2025-536 : Bail professionnel et commercial du local – 54 rue de la Gare – autorisation de signature

Mr le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la location du local – 54 rue de La Gare.

Il informe l'assemblée qu'une demande d'installation d'une boulangerie artisanale a été réceptionnée en mairie.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

A U T O R I S E Mr le Maire à signer le bail, à intervenir, qui sera rédigé par la BSB Notaires, office notarial de PONT-A-MARCO, dans les conditions suivantes :

Bail de location à compter du 16 novembre 2025,

Loyer : 600 € mensuel, révisable,

Pas de dépôt de garantie.

DEL 2025-537 : Revalorisation des loyers des logements communaux

Mr le Maire propose l'assemblée de revaloriser les loyers des logements communaux. Il indique que l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2025 s'élève à 145.77 (paru le 17/10/2025).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

F I X E les nouveaux montants des loyers comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026, sachant que l'IRL du 3^{ème} trimestre 2024 était de 144.51 :

24 rue du Bouvincourt : $446 \times \frac{145.77}{144.51} = 449.88 \text{ €}$ arrondi à **449 €**

38 rue du Bouvincourt : $666 \times \frac{145.77}{144.51} = 671.80 \text{ €}$ arrondi à **671 €**

40 rue du Bouvincourt : $640 \times \frac{145.77}{144.51} = 645.58 \text{ €}$ arrondi à **645 €**

54 rue du Bouvincourt : $411 \times \frac{145.77}{144.51} = 414.58 \text{ €}$ arrondi à **414 €**

DEL 2025-538 : Revalorisation du loyer du local (ilot facteur) utilisé par « la Poste »

Mr le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le loyer du local utilisé par le service de La Poste pour y effectuer un ilot facteurs.

Il indique que l'indice de référence est l'indice ILAT : Indice des Loyers des Activités Tertiaires qui est fixé à 137.15 au 2^{ème} trimestre 2025 (paru au JO le 24/09/2025).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

F I X E le nouveau montant du loyer trimestriel comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026, sachant que l'ILAT du 2^{ème} trimestre 2024 était de 136.45 :

Loyer : $1405.97 \text{ €} \times \frac{137.15}{136.45} = 1413.18 \text{ €}$ par trimestre

DEL 2025-539 : Retrait de la délibération n°2025-528 du 24/06/2025 relatif à la signature d'une convention tripartite pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de Délégué à la Protection des Données.

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération n°2025-528 ci-dessus mentionnée ;

En effet, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault ne désire plus proposer à ses communes membres, le projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

P R O C E D E au retrait de la délibération n° 2025-528 du 24/06/2025 relatif à la signature d'une convention tripartite pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de Délégué à la Protection des Données.

DEL 2025-540 : Convention entre le CDG 59 et la commune de Moncheaux pour la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) mutualisé du CDG 59 pour l'accompagnement annuel à la mise en conformité RGPD de votre collectivité.

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, définissant les conditions d'intervention du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le **25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou *DPO*) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

La commune de Moncheaux peut demander l'intervention du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la mise en conformité au RGPD de ses propres traitements de données à caractère personnel, par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le CDG 59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- d'informer et de conseiller les responsables de la collectivité ainsi que ses agents dans le domaine des traitements de données à caractère personnel ;
- d'accompagner la réalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre,
- d'évaluer les pratiques et d'accompagner à la mise en place de procédures ;
- d'identifier les risques associés aux opérations de traitement et de proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques,
- d'établir une politique de protection des données personnelles et d'en vérifier le respect,
- de contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement,
- d'assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- de coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du CDG 59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG 59 et l'assiste dans ses missions.

Le CDG 59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le CDG 59 sur la base d'un coût horaire de 50€ sur une facturation d'un accompagnement annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **A U T O R I S E** Mr le Maire à signer la convention entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et la commune de Moncheaux , relative à la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ; la convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties, pour une durée de trois ans et à défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (*3 ans renouvelable deux fois*).
- **A U T O R I S E** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission d'accompagnement sur la mise en conformité au RGPD ;
- **P R O P O S E** d'inscrire les dépenses afférentes au budget.

DEL 2025-541 : Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Mr le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Nord relatif à l'affiliation volontaire du :

- Syndicat mixte de ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe,
- Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

E M E T un avis favorable à l'affiliation de ces deux syndicats au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

DEL 2025-542 : Carte cadeau au personnel communal

Mr le Maire propose à l'assemblée de reconduire, comme l'an passé, la « carte cadeau » offerte en fin d'année au personnel communal et qu'il y a lieu de se prononcer sur le personnel bénéficiaire et du montant de la carte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

D E C I D E d'offrir une « carte cadeau » d'un montant de :

- **100 €** au personnel présent toute l'année 2025,
- **50 €** au personnel arrivé ou parti en cours d'année.

DEL 2025-543 : Remboursement de frais

Mr le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de ses missions d'Adjointe à la communication, Mme Françoise RESZEL a recours au logiciel CANVA pour la mise en page des affiches, flyers et du bulletin municipal.

Mme RESZEL doit procéder à l'avance des frais pour l'achat de ce logiciel car la société n'accepte pas le règlement par mandat administratif.

Vu l'exposé de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

APPROUVE le remboursement de la somme de **109.99 €** à Mme RESZEL.

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

DEL 2025-536 : Bail professionnel et commercial du local – 54 rue de la Gare – autorisation de signature

DEL 2025-537 : Revalorisation des loyers des logements communaux

DEL 2025-538 : Revalorisation du loyer du local utilisé par « la Poste » (ilot facteur)

DEL 2025-539 : Retrait de la délibération n°2025-528

DEL 2025-540 : Convention bipartite entre le Centre de Gestion et la commune de Moncheaux pour la mise à disposition d'un agent de CDG pour une mission de délégué à la protection des données

DEL 2025-541 : Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du :

- Syndicat mixte de ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe
- Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois

DEL 2025-542 : Carte cadeau au personnel communal

DEL 2025-543 : Remboursement de frais